



Procès-verbal de l'Assemblée Sectorielle Aviculture-Cuniculture du 13 novembre 2023 Identification du document

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle Avicole du 13 novembre 2023
Responsable de la préparation du document	Catherine COLOT, Marie-Ange MATHIEU
Date de publication	
Validé par	Chargée de mission et participants de l'AS
Annexes	Annexe I : Présentation sur les actions de promotion 2024 et recul sur 2023 (Amandine Vandeputte, responsable élevage à l'APAQ-W) Annexe II : Présentation sur l'état de la recherche en aviculture et ses besoins (José Wavreille, CRA-W) Annexe III : Présentation des actualités (Catherine Colot, CdP) Annexe IV : Présentation des parcours extérieurs en volailles : l'agrivoltaïsme (Alain Debruyn – AGRI INNOVATION) Annexe V : Présentation des parcours extérieurs en volailles : l'agrivoltaïsme (Arnaud Collard – KIOZ) Annexe VI : vidéo du cabinet Vetworks – boîte à outils en matière de biosécurité Annexe VII : liste des participants

I. Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Désignation d'un président de séance
3. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente (Publications — Collège des Producteurs (collegedesproducteurs.be))
4. Actions de promotion 2024 et recul sur 2023 (Amandine Vandeputte, responsable élevage à l'APAQ-W)
5. Etat de la recherche en aviculture et ses besoins (José Wavreille, CRA-W)
6. Actualités (Catherine Colot, CdP)
7. Divers

II. Désignation d'un président de séance

Monsieur Yolin TARGE, représentant « Aviculture – Cuniculture » au sein du Collège des Producteurs, est désigné comme président de la séance.

III. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la dernière Assemblée

Le PV de l'Assemblée Sectorielle du 24 mai 2023, disponible sur le site internet du [Collège des Producteurs](http://collegedesproducteurs.be), est approuvé sans remarques.

IV. Actions de promotion 2024 et recul sur 2023 (Amandine Vandeputte, responsable élevage à l'APAQ-W)



La présentation de cet exposé est jointe en annexe (annexe I).

Amandine Vandeputte présente ce qui a été fait cette année et quelques pistes d'actions pour 2024.

Viande de Chez Nous

Plateforme qui regroupe, à l'échelle transversale des actions de promotion, l'ensemble des actions organisées pour les secteurs viandeux.

Actions 2023 :

- **Campagne de sensibilisation** => spots reprenant des vidéos d'éleveurs wallons dont une pour la volaille, afin de mettre en avant les différents secteurs diffusés actuellement sur RTL/Club RTL/RTL Plug/TF1/TMC.
- **Top Tropical** : page entière dans l'édition nationale de l'Avenir qui reprend un message global, clair, objectif et neutre « **Pas de futur sans agriculture. Nos éleveurs vous apportent le meilleur de la nature** » + publication sur Facebook (+ de 4500 partages - 3 millions de personnes touchées) ;
- **HoReCa et école hôtelière** : rencontres de terrain – visite dans les exploitations.
Nombre de producteurs : 6 bovins, 3 porcins, **2 poulaillers mobiles**, 4 piscicultures, 1 ovin, 1 héliculteur ;
- **Dégustations GMS** pendant un mois dans quelques hypers et moyennes surfaces réparties en Wallonie – contact avec les gérants en amont pour s'assurer que la viande distribuée chez eux était bien locale ;
- **BBQ Viande de Chez Nous** (Ferme Moers – BW) avec une petite quarantaine de personnes dont le Ministre Borsus ;
- **Articles sur l'élevage en général** : 2 dans le Soir et 2 dans Sudpresse (19/06 et 13/07) + publication sur les sites respectifs + 2 vidéos
- **Bouchers** : charte par laquelle les bouchers s'engageraient à assurer qu'il y ait X % de chaque viande (locale) qui soit présente dans leur étal => la charte est terminée. Prochaine étape, approbation par les représentants des producteurs et soumission dans un premier temps aux membres de la Fédération des bouchers et charcutiers de Belgique ainsi qu'au réseau de bouchers et indépendants via PQA.

Actions sectorielles 2023 :

- **Concours foie gras** : remettre les éleveurs de canard à l'honneur en partenariat avec l'hebdomadaire Deuzio – contact avec un éleveur, Marc Remy, qui a accepté de faire un interview + concours (lots : paniers gourmands avec conserves, verrines de canard + grand prix => dîner pour 8 personnes chez Eric Boschman) ;
- Réimpression de **stickers je ponds à l'abri** ;
- **Brochure sectorielle** qui devra sortir fin d'année (poulet de chair) – proposition de visuel en page 15 de la présentation en annexe I (tête animal/filière) ;
- **Emission « du potager à l'assiette »** sur la RTBF (interview de Julien Van Keerberghen de la « Ferme de Julien ») ;

Actions transversales 2023 :

- **Observatoire de la consommation** : on vient de terminer une étude sur la consommation de viande => 97 % des personnes ayant répondu consomment des produits viandeux + image de la viande reste assez positive + tendance se dirige vers une diminution de la consommation de viande ce qui ne veut pas dire qu'on n'en consommera plus - 40% des consommateurs d'alternatives végétales en mangent en complément avec les produits viandeux
=> business club en avril-mai 2024 sur base d'analyses concrètes au regard de tous les chiffres récoltés.
=> début décembre : tour de presse pour annoncer quelques résultats aux quotidiens en exclusivité.
- **Coq de Cristal 2023** : une catégorie pour l'édition 2023 du Coq de Cristal a été ouverte aux



producteurs « œuf bio en poulailler mobile ». Jury le 17 novembre et proclamation le 15 décembre. Le Coq de Cristal fait l'objet de promotions via les médias, les réseaux sociaux, ...

- **#jecliquelocal.be** : plate-forme BtoB en cours de développement – vitrine pour les producteurs et certainement en circuit court. Fonctionnelle dans le courant de janvier 24 ;
- **jecuisinelocal.be** : plate-forme qui met en avant l'ensemble des secteurs via des reportages, vidéos, articles.
- **Table de terroir** : réseau s'étend de plus en plus => 71 établissements – label distribué aux restaurants qui doivent avoir au moins une quinzaine d'articles de produits locaux dont de la viande.
- **Interface Producteurs Distributeurs** : dégustations en moyennes surfaces permettant de mettre en avant les producteurs locaux ;
- **Création de supports com** : uniquement foie gras en Qualité Plus (et volailles de multiplication);
- **Bio mon choix** : activités diverses mises en place via la semaine bio, la campagne automnale, ...
- **Evènements Conso et évènements pro** : JFO, salon c'est bon c'est wallon, foires de Libramont et de Battice, ...
- **En Direct de la Ferme** : possibilité de payer avec les écochèques ;

2024 :

- **Publics cibles** : écoles + bouchers + Horeca – travail sur les outils de communication, les contacts sur le terrain pour passer le message des producteurs de manière objective ;
- **Viande de Chez Nous** : diffusion plus intense et plus saisonnier des spots, continuer les dégustations en GMS, continuer les visites hôtelières, ... (voir page 32 de la présentation en annexe I). **Pour Libramont** => proposition de « Black Box » pour chaque secteur : animations 2D – 3D qui reprennent des thématiques qui posent questions vis-à-vis des consommateurs puis dégustation sur le stand de l'APAQ-W ;
- **Finalisation de la charte pour les bouchers** ;
- **Business club** sur la viande en avril-mai 2024 avec résultats de l'étude sur la consommation ;
- **BBQ VDCN** : troisième édition avec d'autres éleveurs.

2024 dans le secteur :

- Création et production d'outils pédagogiques pour les jeunes : panneaux expliquant sous forme de pictogrammes l'importance de manger des protéines animales, brochures, posters, goodies (lattes avec pictogrammes par exemple), ...
- Création de spots-recettes avec nos Ambassadeurs à diffuser tout au long de l'année (4 soit 1 par saison).

Question posée lors de cette présentation :

- « **Quand on a vu les deux spots TV avec la cycliste, il était mis que c'était diffusé sur TF1 ?** »
 - « C'est TF1 Belgique car ne sont diffusés qu'en Belgique. »

Point d'attention émanant de la salle :

- « **Gros problème environnemental que la Wallonie va devoir affronter prochainement et ce, dans toutes les régions, avec les PFAS. La compagne d'un de mes anciens stagiaires s'occupe de l'achat des œufs dans une grande surface à la frontière française : -80 % de vente d'œufs aujourd'hui. Mon ancien stagiaire, qui est agriculteur et produit des légumes, travaille avec une société qui a suspendu ses contrats pour 2024 tant qu'il n'y a pas d'analyse dans ses terres. C'est une bombe à retardement pour l'élevage et pour la culture de légumes. Il va falloir inciter par la promotion, si crise il y a.** »

- Monsieur MATTART précise que « si crise il y a, il y aura des actions, des responsabilités que l'on prendra



c'est certain. On espère également que les médias auront un comportement pertinent et honnête par rapport à la crise. J'ai entendu sur la RTBF qu'il y avait déjà une confusion concernant le mot « local ». On parlait de productions locales alors que le terme « local » était certainement peu approprié car ça peut amener les gens à se dire tout ce qui « local » on ne consomme plus et il vaut mieux consommer des produits importés. Il y aura un travail de sensibilisation des médias à la nécessité d'utiliser des mots plus appropriés plutôt que d'utiliser le mot « local » en emporte-pièce. Dans la promotion, je pense qu'il faudra être honnête avec les consommateurs et les orienter vers les produits qui sont, dans la majeure partie des cas, sans risque, en sachant que ce sont les potagers et des élevages domestiques qui sont en cause dans la crise. »

V. Présentation sur l'état de la recherche en aviculture et ses besoins (José Wavreille, CRA-W)

La présentation de cet exposé est jointe en annexe II.

Aucune infrastructure pour mener à bien les recherches en production avicole mais de manière ponctuelle, le CRA-W réalise des travaux de recherche à la demande de nos Ministres ou lorsqu'il décroche des projets de recherche financés spécifiquement.

Premier sujet : à la demande du Ministre BORSUS, le CRA-W a abordé le problème de la vitamine B2 en production avicole biologique. Sujet ayant fait l'objet d'une communication fin août-début septembre à un Congrès européen à Lyon où on a présenté les résultats liés à la teneur en vitamine B2 d'une série de matières premières dont les farines d'insectes pour l'alimentation des volailles.

Deuxième sujet : projet IDEPS (impact des densités animales sur le bien-être des poulets standards) à la demande en 2021 de la Ministre TELLIER. Le projet est terminé et les conclusions sont reprises dans la présentation qui ont fait l'objet d'une communication à Namur pour l'ensemble du secteur. Nos travaux sont terminés sur le sujet.

Pas très actifs en production avicole par défaut d'infrastructures, de moyens, de ressources humaines et d'expertises sur le sujet. Réflexion menée voilà deux ans afin de disposer, au niveau du Centre Wallon de Recherches Agronomiques, d'une **plateforme** pour pouvoir conduire des recherches, aborder des thématiques de recherches afin d'apporter des réponses sur différents sujets. Il faudrait des financements pour mettre en place cette plateforme.

Voilà 4-5 ans, plantation sur 2ha et demi de fruitiers avec terrain fauché ou pâturé par des vaches laitières. L'idée était de développer le sujet avicole sur ce terrain et venir avec des projets, rencontrer les thématiques et les besoins.

Parmi les idées innovantes : contact avec ITAVI, INRAE => disposent d'un prototype d'alimentation pour poussins/poulets extraordinaire et innovant en matière d'alimentation puisque de manière individuelle cela permet de nourrir le poussin jusqu'au poulet avec identification électronique des animaux (mesurer en continu). On pourrait proposer 8 aliments différents autour de cet automate (forme de cuve). **Pouvoir disposer de ce genre d'outil sur le terrain expérimental de 2 ha et demi.**

Voici les questions posées lors de cette présentation :

- « Que manque-t-il pour qu'il y ait plus de financements pour la volaille ? »

- « Une demande plus active du secteur pour pousser nos directeurs à prendre la bonne décision. »

VI. Présentation des actualités (Catherine Colot, CdP)



La présentation de cet exposé est jointe en annexe III + annexes IV et V (pour l'agrivoltaïsme).

a. **Influenza aviaire : point sur la situation sanitaire et sur la question de la vaccination**

Situation calme en Belgique. Moins d'oiseaux sauvages infectés par rapport à l'année dernière à la même période => **rester prudent ! Mesures vont sans doute être mises en place dans les semaines à venir** car depuis mi-octobre, cas déclarés dans l'Union Européenne dans des exploitations de volailles.

Virus peut également atteindre des mammifères. **Projet de surveillance IAHP chez hommes et animaux** par Sciensano sur fonds de la région flamande. Résultats attendus fin 2024. Vaccin essentiel car diminution des contaminations. 2 vaccins étudiés en labo aux Pays-Bas. EFSA a remis un avis en octobre sur la liste des vaccins disponibles et remettra en mars 2024 un avis sur la stratégie vaccinale.

GT du VEPEK le 7/11 (organisation en Flandre qui réunit les différents acteurs importants de la volaille : BOERENBOND, GALLUVET, BFA, ...). Le SPF Santé publique a fait remarquer qu'il y a peu de francophones représentés dans les avis donnés. Le Collège a été invité pour la première fois à cette réunion (voir page 11 de la présentation – annexe III).

Catherine Colot demande l'avis à l'assemblée pour pouvoir revenir vers le VEPEK. Une réunion sur la vaccination organisée par le SPF Santé publique s'est en effet tenue le 13 novembre. Le VEPEK s'est prononcé en faveur d'une vaccination obligatoire pour les volailles à durée de vie plus longue (reproductrices et pondeuses) mais aussi sur les volailles ayant accès à un parcours extérieur. Vaccination volontaire pour les particuliers et animaux de loisirs mais obligatoire pour les négociants de volailles.

Question posée par le VEPEK au SPF Santé Publique (note économique) : **est-ce qu'on sera toujours obligé de confiner les volailles à partir du moment où la vaccination est pratiquée ?**

Conclusions de la réunion du 13 novembre du SPF Santé publique en page 13 de la présentation – annexe III.

Voici les questions posées lors de cette présentation :

- « **Quel serait l'impact financier de la vaccination pour les agriculteurs ?** »
 - A la précédente réunion, Catherine Colot informe avoir déjà pu présenter des chiffres à la suite de la première analyse réalisée par le VEPEK : « J'avais donné le chiffre de 100 € pour 1000 volailles pour le coût du vaccin. Il faut ajouter le coût du diagnostic, l'obligation de la visite mensuelle du vétérinaire et le coût final était établi entre 270 € et 290 € pour 1000 volailles en conventionnel et 225 € à 245 € pour 1000 volailles en alternatif. Ce sont les chiffres d'il y a déjà quelques mois et je n'ai pas entendu de nouveaux chiffres. Si pas de co-financement ça ne va pas être faisable. »
- « **Est-on certain qu'avec le vaccin, la volaille ne pourrait plus être malade ?** »
 - « La garantie n'est pas de 100 %. Le but de la vaccination est d'éviter la circulation du virus, de réduire la pression. Les canards sont vaccinés en France car le canard est un porteur sain. Il véhicule et diffuse le virus. C'est pour cette raison que les canards sont ciblés en premier afin d'éviter qu'ils véhiculent en sourdine le virus. En Belgique, la vaccination doit revêtir un intérêt épidémiologique pour l'ensemble du pays. »
- « **Quelle sera la voie d'administration ? On ne va pas injecter tous nos poulets un par un quand même ?** »



- « C'est pour cette raison qu'il est plus facile de vacciner les parentaux, car des équipes de vaccination pratiquent déjà sur cette catégorie. »
- « **Et par rapport aux propositions du VEPEK sur les catégories de volailles à vacciner, vous avez un avis ?** »
 - « Ça semble logique. Ils visent les animaux plus à risques. »
- « **Et, point de vue export, quelle conséquence puisque l'Europe est un très gros exportateur mondial ?** »
 - « Aujourd'hui, pour exporter des animaux vivants, on réalise un test sérologique. Si des anticorps sont présents, ils sont considérés comme positif au virus. Si on vaccine, des anticorps sont produits, nécessitant de disposer d'un vaccin testable. »
 - « On voit également des marchés qui se ferment pour des raisons géopolitiques. »
 - « Il faut laisser le temps aux autres pays d'expérimenter. Au départ, la France avait demandé à 30 pays si la vaccination posait problème pour le commerce. Ils avaient dit non, mais à présent que la France commence à vacciner, certains ferment les voies commerciales. Il paraît donc important de laisser l'expérience aux autres, de voir comment ça fonctionne car les accords verbaux ne sont pas respectés. »

Points d'attention :

- Question à remonter => Peut-on laisser les animaux dehors s'ils sont vaccinés ?

- Point à préciser : **certains éleveurs en bio refuseront la vaccination.**

⇒ **Avis donné par les éleveurs présents à l'Assemblée sur ce point => suivre l'avis du VEPEK avec la condition suspensive qu'on puisse laisser les animaux dehors. Il est demandé à Catherine Colot de les informer de l'évolution.**

b. Révision du système de cotisations au Fonds sanitaire volaille : travaux en cours au SPF Santé publique

Objectifs de départ : simplification administrative + meilleure prise en compte de la valeur des animaux.

Jusqu'à présent, certaines catégories de volailles – comme la dinde – n'étaient pas connues.

Mise en place d'une formule qui a réuni un consensus => 50 €/établissement + (montant par animal X coefficient (0,0087) X nombre d'animaux). Ça va devenir une obligation de payer selon son modèle de production. Le système sera mis en place l'année prochaine. Une évolution positive est constatée pour les **petites productions** : 50 euros vs 150 euros (<4 999 v.)

Point d'attention :

- « Jamais vu de chiffres du fait de cotiser » => besoin de transparence vis-à-vis des éleveurs quant au fonds.
 - ⇒ **Catherine Colot propose de montrer les chiffres + la situation du fonds lors des futures assemblées.**
- c. AFSCA : révision de l'AM et l'AR portant sur la lutte contre les Salmonella et projet de recherche aux Pays-Bas sur les analyses de confirmation (participation du secteur avicole belge)

Raison de la révision de l'Arrêté : dépenses trop élevées par rapport aux indemnités des foyers de grippe aviaire + diminution par la Commission Européenne du co-financement (de 60 %, on passe à 20 %) par rapport à la vaccination contre la salmonelle.



AFSCA a demandé d'arrêter la demande de co-financement 2024 de la Belgique pour la vaccination contre la salmonelle chez les poules pondeuses et reproductrices.

Modifications prévues : **arrêt du financement des analyses sur les échantillons non-officiels** + intégration des analyses **Salmonella** dans les **œufs à couvrir** sur animaux vivants.

Pour les éleveurs de poules pondeuses et les parentaux : projet de recherche aux Pays-Bas sur les **analyses de confirmation**. La Belgique participera également.

En poules pondeuses, les analyses salmonelle toutes les 15 semaines sont à charge de l'AFSCA. Avec la révision des arrêtés, ces analyses seront à charge des éleveurs.

Voici la question posée pour ce point :

- « **Ce projet de recherche démarrera-t-il au mois de janvier ?** »
 - « Oui, le démarrage est prévu au 1^{er} janvier 2024, mais 100.000 € sont toujours recherchés. Le besoin de trouver cet argent rapidement est important afin de commencer plus tôt, au vu des contaminations Salmonella détectées dans plus d'élevages aujourd'hui. »
- d. **Echelle européenne : état d'avancement de la révision des législations sur les normes de commercialisation en œufs et en volailles de chair et Bien-être animal**

Il n'y a pas eu d'objection concernant les actes délégués concernant les œufs qui reprennent notamment les avancées suivantes :

- ✓ L'obligation de marquage des œufs à la ferme (sauf dérogation d'un Etat membre mais avec conditions très strictes) ;
- ✓ L'autorisation de panneaux photovoltaïques sur les parcours à l'échelle européenne ;
- ✓ La suppression des 16 semaines de confinement pour pouvoir étiqueter le code 1.

➔ **Textes adoptés et publiés le 8/11 pour une application au 28/11/2023 et au 8/11/2024 sur le marquage de œufs.**

Malheureusement pour les normes de commercialisation en volailles de chair, le texte est bloqué à la Commission Européenne.

Pression sur le bien-être animal très forte avec le pacte vert et Fourche à la Fourchette avec 4 nouvelles réglementations qui étaient en préparation :

1. Animaux d'élevage et fin des cages ;
2. Transport ;
3. Abattage ;
4. Etiquetage du bien-être animal.

Législations BEA mises en stand-by, sauf celle sur le transport (voir page 20 de la présentation – annexe III).

Voici les questions posées pour ce point :

- « **Au niveau du marquage à la ferme, saura-t-on comment fonctionne chaque pays ?** »
 - « On verra pour le marquage à la ferme si du côté de la Wallonie, l'autorité définit des dérogations ou une obligation stricte de marquage à la ferme. C'est encore un peu tôt pour le dire. »



- « **C'est déjà actif l'histoire des 16 semaines ?** »
 - « Oui. Vous n'allez plus perdre de code 1. »
- « **Quelle est la densité d'élevage dont on discute par rapport à cette nouvelles législation BEA ?** »
 - « En poulet, le rapport de l'EFSA cite 11 kg/m², mais l'analyse n'a été réalisée que sous l'angle BEA, sans prendre en compte les aspects socio-économiques. »
- « **Va-t-on instaurer des clauses miroir pour les importations de volailles qui viennent de l'extérieur ?** »
 - « Dans cette nouvelle législation « bien-être animal », l'idée était d'imposer, suite à la demande du secteur agricole, que les produits d'importation des pays tiers aient les mêmes règles en termes de bien-être animal. Ce point aurait joué en défaveur de l'avancement de la stratégie de la ferme à la fourchette et du Green Deal. »
- « **Cela signifie-t-il que s'ils ont suspendu le plan, c'est parce qu'ils ont bien l'intention de finaliser des accords Mercosur et qu'on va rester à un niveau qu'on connaît aujourd'hui ? Je vois effectivement mal aller dire aux Brésiliens qu'ils doivent produire à 11 kg/m².** »
 - « Oui, on peut penser comme cela. »

Points d'attention :

- « C'est tout de même scandaleux qu'un opérateur puisse continuer à commercialiser des poulets disons « bien-être » alors qu'on est carrément hors du cadre européen et personne ne fait rien. Ni l'Administration, ni le Collège, ni le SPF Economie. À l'heure actuelle, on peut commercialiser tout ce que l'on veut et l'étiqueter comme on le veut. »

Voilà plus de 35 ans qu'on fait des volailles de qualité de toutes sortes (pas que bio) et on doit suivre des règlements et suivre tout correctement et d'autres filières peuvent faire ce qu'elles veulent, étiqueter comme elles veulent en magasin et personne ne dit rien. Je n'ai rien contre ces poulets mais je veux qu'on respecte les règles. On attend que l'Europe se décide et en attendant ça suit son cours et on fait ce que l'on veut. La Direction de la qualité du SPW ne fait rien car dépend de leurs collègues flamands qui attendent que l'Europe se décide. On a dit à l'administration de la qualité que dans ces conditions, à partir de demain, on fait même du bio qui n'en n'est pas. Il y a des règles pour commercialiser de la volaille dans un cadre européen défini et des opérateurs lancent des produits sur le marché hors du cadre. C'est comme si tu faisais des poulets plein air et tu les étiquettes bio. Le SPF Economie doit faire son travail. Respect des 5 appellations * et être dans les 4 sur les 5 et rien d'autre. Quand on lit sur l'étiquette « mieux que », « plus que » tu sors du cadre. La manière dont l'élevage est produit doit être repris sur l'étiquette stricto sensu et rien d'autre. »

***5 mentions réservées existantes issues du règlement 543/2008 en cours de révision/voir remarque ci-dessus mentionnant que ce texte (acte délégué) est bloqué pour le moment :** alimenté avec ...%, élevé à l'intérieur-système extensif, sortant à l'extérieur, fermier élevé en plein air, fermier, élevé en liberté.

- « Le Brésil ne me fait pas peur. Ce qui me fait peur c'est l'Ukraine qui, dans 2-3 ans entrera dans l'UE. On leur donnera 20 ou 25 ans pour amortir les cages des poules pondeuses qu'on est venu chercher ici et c'est la mort du secteur. »
- « On leur a payé de nouveaux abattoirs où ils tuent des millions de poulets sur le compte de l'Europe. Depuis le début d'année, 167.000 tonnes de poulets ont été importés de l'Ukraine vers l'Europe. »
- « Les 5 plus gros consommateurs de céréales en Europe – il y a deux sociétés de volailles et deux sociétés porcines – on leur demande incessamment d'employer le plus possible de céréales ukrainiennes pour qu'ils aient des devises pour acheter des armes européennes. La préférence communautaire n'y est plus. »

e. **Vetworks (Vetworks® - Améliorer la santé de votre entreprise avicole) : développement d'une boîte à outils à destination des aviculteurs en matière de conseils sur la biosécurité**



Projet NetPouleSafe a été présenté par Hilde Van Meirhaeghe de Vetworks (vidéo en annexe VI).

C'est un réseau thématique européen organisé en plateforme de connaissances pour aider les professionnels de l'aviculture – du couvoir à l'abattoir – à améliorer la biosécurité. Il comprend 17 partenaires et 7 pays (Belgique, France, Pays-Bas, Italie, Espagne, Pologne, Hongrie).

Les récents épisodes de grippe aviaire et la nécessité de réduire l'utilisation des antibiotiques afin de diminuer l'antibiorésistance ont en effet souligné l'importance de gérer la biosécurité au niveau local, régional, national et international.

Une boîte à outils a été créée pour aider les professionnels et propose gratuitement [des vidéos, postcasts, fiches pratiques et un MOOC en ligne](#).

f. *Parcours extérieurs en volailles : l'agrivoltaïsme (présentation par Alain Debruyne AGRI INNOVATION et Arnaud COLLARD, KIOZ)*

AGRIINNOVATION

La présentation de cet exposé est jointe en annexe IV.

L'agrivoltaïsme a un certain intérêt pour le secteur agricole de manière générale. L'agrivoltaïsme peut apporter un plus pour différents secteurs. L'exemple de Chimay est cité => mettre en priorité les panneaux solaires sur des serres ou des bâtiments (avantage pour certaines plantes qui ne demandent pas un ensoleillement permanent).

Avantages panneaux verticaux :

- ✓ Coupe-vent ;
- ✓ Orientation est-ouest permet une production différente des panneaux solaires => très tôt le matin et plus tard ;
- ✓ Protection des fruitiers.

A retenir :

La spéculation agricole reste principale. L'agrivoltaïsme peut ajouter un plus à la spéculation via l'ombrage, l'amenée d'eau, la protection contre le gel, ...

Contraintes :

- ✓ Philosophiques : méconnaissance et méfiance ;
- ✓ Législatif : en RW il n'existe aucune règle – c'est même pire car il y a aujourd'hui un moratoire qui empêche le développement de tous types de projets agrivoltaïques. Il fallait éviter d'avoir des gros projets qui n'ont qu'un seul objectif, qui est de produire de l'électricité, mais cela empêche le développement d'autres projets beaucoup plus humains et respectueux – il y a un seul projet mis en place à Wierde sur des terres agricoles.
- ✓ Techniques : on ne sait pas installer des panneaux dans tous les champs et les prairies car besoin d'un réseau d'électricité ou alors très cher quand rejet dans le réseau.



En volaille ?

Secteur assez intéressant quand parcours extérieur – volailles assez craintives (au départ, la poule est un animal forestier qui a besoin de se sentir protégée par un couvert) - installation de panneaux prévoyant une couverture => bien-être (ombrage, protection contre la pluie) + augmentation de la fréquence de sortie. Avantage dans le secteur => bâtiments déjà reliés au réseau.

KIOZ : VOTRE AUTONOMIE ENERGETIQUE

La présentation de cet exposé est jointe en annexe IV.

Objectif : rendre les gens autonomes et indépendants en énergie.

On doit se séparer de l'énergie fossile et pas vraiment d'alternatives possibles ; on est complètement dépendant du réseau – prix imprévisible à l'heure actuelle. Coût fixes liés à l'électricité (transport et taxes) vont continuer à augmenter. Besoin de solutions.

En 2024 => plus de tarif jour et nuit.

Défis pour le futur :

Quelqu'un qui a une installation photovoltaïque => « plus on va produire de l'électricité, plus le prix va descendre. En moyenne, 4 à 6 mois de l'année en fonction de vos installations, vous êtes toujours dépendants du réseau. Vous êtes donc dépendants d'un prix qui à la base était fixe et qui devient variable. Votre marge est complètement impactée. Energie réinjectée dans le réseau – va devenir un souci à l'avenir car paiement d'une taxe pour l'énergie remise sur le réseau – difficile à faire car production de l'électricité au moment où vous n'en n'avez pas besoin.

En hiver, on sera toujours dépendant du réseau, car moins de production d'électricité.

KIOZ veut rendre les gens autonomes. Les agriculteurs/éleveurs sont les seules personnes capables de le faire car ils ont une capacité de toits disponibles et non exploitée à l'heure actuelle. La gestion d'énergie est essentielle à la réussite d'une entreprise.

KIOZ installe des panneaux photovoltaïques et utilise toute la surface de toits disponibles, car on sait que dans les années futures, on va avoir besoin d'électricité supplémentaire. Apporte des solutions de stockage (batteries) + hydrogène que l'on peut stocker avec le surplus de l'électricité que l'on a, soit l'utiliser pour refabriquer de l'électricité, pour chauffer.

L'investissement des panneaux, de la batterie et de l'hydrogène est à charge de KIOZ. En contrepartie, on propose un prix fixe de l'électricité entre 10 et 20 centimes du kWh + 6 centimes pour la batterie. Concrètement, on est à un prix de 21 centimes tout compris. »

Avantages de l'hydrogène :

- ✓ Stockage sur du long terme ;
- ✓ Production d'électricité et de chaleur ;
- ✓ Mobilité – tracteurs => agriculteur complètement autonome grâce à l'énergie produite chez lui ;
- ✓ Engrais verts ;
- ✓ Commerce d'hydrogène.

Déjà maintenant, on doit surdimensionner les installations car les besoins dans le futur en électricité vont augmenter.

KIOZ propose une sécurité énergétique, une autonomie totale sur du long terme, un prix fixe et des énergies renouvelables. Déjà 35 projets en cours sur des poulaillers en Flandre et quelques-uns en Wallonie.



Voici les questions posées lors de ces présentations :

- **Les arrêtés de loi actuels vont-ils être modifiés ? En effet, si on doit passer par un GRD pour repositionner son électricité sur le réseau, cela n'a plus aucun intérêt.**
 - « Les arrêtés d'application ne changeront pas mais c'est une question d'interprétation des arrêtés. C'est là qu'il y a manquement pour l'instant et honnêtement, avoir des contacts avec les régions sur le sujet c'est très compliqué. On ne trouve pas d'interlocuteur. Il n'y a pas un moment de réflexion en commun autour d'une table pour savoir comment résoudre les difficultés. Le passage par le réseau restera toujours. »
- **« En France, j'ai déjà vu des reportages où celui qui produit alimente ses deux voisins sans passer par la case « paiement chez ORES ». »**
 - « Oui tout à fait. »
- **« Nous, on avait un projet de panneaux solaires sur nos parcours et la réponse qu'on a reçue, c'est simplement que si on déclare nos parcours bio à la PAC, alors on ne peut pas placer de panneaux photovoltaïques sur du terrain agricole, sinon il devient un terrain industriel. »**
 - « C'est le moratoire qu'on a actuellement. Pour l'instant vous ne savez rien faire. L'agrivoltaïsme, dans certaines conditions, peut être quelque chose d'extrêmement bénéfique pour le monde agricole et malheureusement on se retrouve devant un blocage. »
- **« Au départ, ça a été une demande du syndicat agricole qui avait été agréée par le Ministre Borsus, d'interdire tout projet agrivoltaïque. Sinon, il y aurait déjà plus de 500 hectares qui seraient couverts de panneaux en Hesbaye. En Hesbaye, ce sont quasi les meilleures terres mondiales et les plus stables du point de vue climatique. Il y a suffisamment de toits inoccupés et de structures assez solides pour mettre des panneaux solaires. Pour l'instant, il y a déjà assez de projets qui sont demandés le long des autoroutes. Il y a une certaine dérive qui va arriver. »**
 - « Par exemple, pour la norme AFNOR en France, des comparaisons sont établies entre un projet où on installe des panneaux et à côté, un projet avec la même spéculation sans panneaux. On analyse si la spéculation en tire un avantage ou pas avec les panneaux. Si la spéculation n'en tire pas d'avantage, on rentre dans la spéculation voltaïque, électrique. Cela n'a pas d'intérêt. Ce que j'aurais bien voulu au niveau de la Région Wallonne, c'est de développer au moins quelques cas de recherches, de réflexions en collaboration avec le CRA-W ou avec les Universités, de manière à pouvoir démontrer que dans certains circonstances, l'agrivoltaïsme peut être positif. L'objectif n'est pas du tout de faire des paysages de panneaux solaires comme on peut trouver en France. Il serait intéressant de réfléchir en sachant qu'on se retrouve dans des régions agricoles, où il y a la difficulté du réseau en tant que tel et que des personnes qui habitent en zone rurale sont très demandeuses pour avoir l'énergie, n'ayant pas nécessairement des toitures chez elles. »
- **« Il faut savoir qu'en France, quand vous passez Toulouse, ce sont des terres qui vont devenir inexploitables avec l'évolution du climat. C'est une autre façon de leur donner une production. »**
 - « Je vais souvent du côté de l'Ain et il y a des régions qui sont tout à fait productives. Ici, ce n'est pas du tout un plaidoyer pour les grandes surfaces avec des panneaux, que ce soit bien clair, mais dans certaines circonstances, cela peut être bénéfique. »
- **« Dans le secteur de la volaille bio, la nouvelle législation arrive et prévoit de réaliser des plantations, mais on pourrait placer des plantations ou mettre des panneaux. »**



- « Il y a des projets en France avec volailles où on associe plantations et panneaux. »
- « **Les autorisations en France sont données en fonction des projets. Si les projets ne sont pas suivis, on peut te faire démonter les panneaux.** » »
- « **En Wallonie, y aurait-il moyen d'accompagner des éleveurs ?** »
 - « Pour l'instant, cette voie est fermée, car il y a un moratoire qui est là et tout bloque. Je vous parle de la France mais l'Allemagne et les Pays-Bas sont déjà bien avancés. Aux Pays-Bas par exemple, nous sommes allés visiter un producteur de myrtilles. Dans le cadre du plan azote, ils ne peuvent plus mettre d'intrants dans le sol. Ils placent des panneaux au-dessus des plantes installées dans des bacs alimentés par des engrais etc.... Les panneaux servent de protection. »
- « **Vous avez déjà des catalyseurs pour stocker l'hydrogène ?** » »
 - « La technologie existe déjà, mais le coût est trop élevé actuellement pour pouvoir l'utiliser. On attend juste le bon moment. »
- « **Au niveau de l'hydrogène, on a eu des discussions aujourd'hui avec un fabricant belge qui est déjà prêt à fabriquer le surplus de l'énergie, même en ferme, mais le coût est encore trop élevé – notre but principal c'est de produire l'hydrogène à un prix entre 6 et 8 euros le kg et pour l'instant on est à 10 euros. Nous souhaitons commencer avec notre projet pilote pour l'hydrogène l'année prochaine. Il faut encore attendre deux ans avant qu'on ait les chiffres etc... pour créer l'autonomie en énergie à un prix fixe - c'est déjà en place en Flandre pour 35 projets - photovoltaïque + batterie – déjà certains ont 100 % d'autonomie.** »
- « **Les producteurs de pommes de terre ont besoin de beaucoup d'énergie en hiver (novembre et décembre), donc là, on aura besoin de l'hydrogène.** »
- « **L'hydrogène est-il dangereux à stocker ?** »
 - « Non ce n'est pas dangereux. »
- « **Dans les installations que vous accompagnez, qui est le propriétaire de l'installation ?** »
 - « L'installation même appartient à KIOZ, mais la quantité d'énergie c'est vous. »
- « **Combien de temps l'installation est garantie ?** »
 - « 25 ans et après vous avez le choix – soit vous reprenez vous-même gratuitement ou KIOZ les reprend. »
- « **Vous installez les panneaux sur des bâtiments qui existent depuis plusieurs années. Donc, comment faites-vous ?** »
 - « Il y a toujours une étude de stabilité qui doit être faite. Mais le plus gros souci, c'est le réseau car on doit obtenir des autorisations de RESA et d'ORES. Il y a une grande différence de coût entre la Flandre et la Wallonie. En Flandre, les premiers 400 mètres sont gratuits et en Wallonie, c'est payant dès le premier mètre. C'est énorme, car on doit compter sur 100 € par mètre, si la cabine est à 500 mètres. Dès lors, il faut déjà compter 50.000 €. Les droits pour se raccorder à une cabine publique en Flandre s'élève à 19 € par kWh, en Wallonie à 69 €. »
- « **Est-ce que ce n'est pas plus facile de parler en superficie de toits ?** »
 - « Si vous êtes au-dessus de 60 000 kWh/an, chaque projet est spécifique – ça dépendra de plusieurs facteurs : votre consommation, la superficie de toits disponible, l'installation déjà existante en termes de puissance électrique. Ces trois facteurs vont avoir un impact sur l'offre que l'on va pouvoir proposer. »



- « En Wallonie, il y a déjà beaucoup d'agriculteurs qui ont des panneaux photovoltaïques sur leur toit ».
 - « Je sais qu'un poulailler de poulets standards est déjà aux alentours de 60 000-70 000 kWh/an. Et de ce que j'ai vu, il y a peut-être maximum 1/4 qui est recouvert à chaque fois, car le dimensionnement est effectué par rapport à la consommation. Premièrement, il y avait déjà les certificats verts, donc le but était de les rentabiliser au maximum et, deuxièmement, personne ne va surdimensionner son installation. »
- « Vous placez les panneaux sur les deux pans de toiture ? »
 - « Non, ça dépend de l'orientation du bâtiment. Si c'est vraiment est-ouest, on peut le faire, mais si c'est sud-nord, on ne va pas placer sur les deux pans. »

Point d'attention :

- « Les politiques sont contre l'agrivoltaïsme. Le problème est qu'ils n'avaient pas de recul et que pour éviter les dérives, il y a eu un blocage complet. La possibilité de lancer un projet en vantant le bien-être animal, le gain économique, tout en maintenant une activité qui soit bénéfique sans faire préjudice au foncier, permettrait de disposer d'un cadre, que ce soit au niveau des Communes ou du SPW pour les permis environnement, d'avoir une idée => à partir de quelle densité ça porte préjudice au foncier et à partir de quelle densité, cela est favorable à l'activité agricole + complémentarité.
- Il faut essayer de mettre en place un projet pour essayer d'appuyer. »

⇒ Intérêt du secteur pour mettre en place des projets pilote et qu'on fasse évoluer les parcours de volailles en évitant les dérives – avec un cadre.

g. Aviculture Bio : ventilation et éclairage naturels, contrôle de la régionalité, traitements vermifuges, aliments 100% Bio, ...

- ✓ ventilation et éclairage naturels : la poule pondeuse bio visée ici avec les épisodes récurrents de confinement => « ça devient compliqué dans certains bâtiments d'élevage de ne pas avoir un complément en ventilation dynamique. L'éclairage naturel crée aussi des problèmes de picage. »
- ✓ contrôle de la régionalité

Points d'attention :

- « On ne doit pas laisser faire ça car le problème, aujourd'hui, est que la Région wallonne impose à nos moulins en Wallonie 30 % de régionalité et la moitié de nos poules pondeuses en Wallonie sont alimentées par des moulins aux Pays-Bas. La vision de la régionalité des moulins aux Pays-Bas, c'est l'Europe. Et nous on veut faire 30 % dans nos régions. C'est très bien mais alors il faut que la moitié des poules pondeuses sur le territoire wallon soient nourries avec 30 % de régionalité au sens strict de la Région wallonne et donc la solution c'est de demander aux Moulins allemands et aux Pays-Bas de faire une déclaration qui précise qu'ils respectent les 30 % de régionalité. Ça ne va pas du tout. Au Collège bio on en a parlé à maintes reprises et on refuse ce système car il n'y a aucun contrôle. »
 - « Je parle pour mon certificateur mais ils ont rebondi sur le fait que maintenant ils doivent avoir une attestation. Ça devient très compliqué aussi au niveau traitement des informations dans les centres, de savoir que ce camion-là qui vient sur le territoire a telle et telle sources et qu'on a bien respecté les 30 %. C'est compliqué car ils n'ont pas forcément les informations en temps réel et mon certificateur bio demande, pour chaque camion, une attestation. Je ne sais pas si du côté des firmes d'aliments, c'est une chose qu'il est possible de faire – avoir un screening sur une période donnée de tous les camions qui vont à droite à gauche et est-ce qu'ils ont tous bien 30 %. »



- « Camion par camion, ce n'est pas possible, car dans un silo de 500 tonnes, on va probablement être à certains moments à 40 % et à un autre à 20 %. Fabriquer des aliments, cela ne fonctionne pas camion par camion. »
- « Il faut que la régionalité soit la même pour tout le monde ou alors on doit dire à nos moulins qu'ils achètent où ils veulent en Europe. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a une différence de prix entre un aliment produit chez nous avec des céréales dans les 300 kilomètres et des produits qui viennent d'Ukraine ou même de plus loin au niveau européen. On doit contrôler un fabricant en Hollande de la même manière qu'un fabricant chez nous. Ça fait des mois qu'on en parle au Collège et tout ce qu'il ressort, c'est qu'à l'Administration, on va demander une attestation. Une attestation ce n'est pas le contrôle. »
- « La plupart des éleveurs que je connais sont passés de l'autre côté de la frontière parce qu'ils n'avaient pas la qualité dans l'aliment ni la stabilité, ni l'homogénéité. C'est encore un problème au niveau de la Région wallonne. »

⇒ **Si pas d'obligation par la Région Wallonne, difficile d'imposer ça.**

✓ Traitements vermifuges

Un participant explique que lors d'un contrôle d'un élevage, après traitement, les certificateurs ont demandé la traçabilité d'un certain nombre de produits qu'on retrouve dans les élevages mais pas forcément en bio.

Problématique rencontrée aujourd'hui => « conséquences pour l'éleveur s'il vient à ne pas déclarer systématiquement tous les traitements en temps et en heure. Se pose la question aujourd'hui, pour les poulaillers bio qui sont soumis depuis plusieurs années à plus de problématiques de vers, quel sera l'impact des traitements vermifuges sur les rentabilités de ces poulaillers, en sachant qu'il est possible d'avoir plusieurs traitements annuels entraînant aujourd'hui un déclassé pendant 9 jours des œufs, sans être surs de pouvoir les valoriser en plein air ou carrément directement à la casserie.

Il existe des solutions préventives mais pas curatives. »

« Galluvet a organisé une réunion entre les acteurs du bio en poules pondeuses pour essayer de mettre au point un programme pour diminuer la charge parasitaire dans l'élevage des poules. Ce que l'on veut, c'est diminuer les traitements au maximum, mais on sait que pendant la période de ponte se posera à un moment ou à un autre le problème du vermifuge parce que la situation sera devenue trop incontrôlable pour ne pas conseiller de vermifuger. La seule solution actuellement est de déclasser les œufs pendant la durée du traitement + 2 jours de délai d'attente. »

Voici les questions posées pour ce point :

- « **Grâce à ce protocole peut-on espérer diviser le taux de vermifugation par 2 ?** »
 - « Ça dépend de beaucoup de facteurs. Le plus grave est de ne même pas pouvoir les déclasser en plein air. Si les œufs sont déclassés, ils passeraient du bio en plein air. Si c'est autorisé au niveau régional, que vas-tu mettre sur tes œufs le jour où tu les déclasses ? tu changes de code. Tu ne peux pas changer ton code à volonté, donc il faut qu'il y ait une procédure simplifiée pour l'éleveur. Il faut qu'au niveau légal, on puisse repasser après en bio, sans dire « non vous avez déclassé vos œufs, donc c'est jusqu'à la fin du lot ». Le problème est aussi que le consommateur va acheter une boîte où la mention bio raturée et remplacée par « plein air » dessus. »

- « **L'idée alors ce serait de coder en 1 ?** »

- « Oui il faut coder en 1 directement. Pour le plein air, avec le problème de la grippe aviaire, il y a eu toute une communication autour de ça. Il est préférable de ne pas communiquer pour le secteur bio. Si on explique aux gens qu'on passe du bio au plein air pendant 9 jours et qu'ils vont avoir un code différent,



ce n'est pas possible. »

- « Je pense que le mieux est de ne pas communiquer car cela sera défavorable et pour le bio et pour le plein air. »

Points d'attention :

- Catherine Colot précise avoir été contactée par l'Institut Technique de l'Aviculture ITAVI. Echanges avec les Français sur cette question pour mener une étude à l'échelle européenne sur la vermifugation en poules bio (état des lieux et évaluation de l'impact de la non-vermifugation par traitements allopathiques). L'objectif est d'évaluer la possibilité de revenir au niveau européen avec un dossier plus complet sur la difficulté en poules bio d'éviter tout traitement. Si on conclut qu'il est vraiment compliqué d'éviter un ou des traitements allopathiques, une souplesse pourrait être sollicitée.
- « Il y a quelques années, un dossier étayé était passé à la Région wallonne mais cela n'a pas fonctionné. Même avec un dossier et des experts, cela n'a rien donné. C'est une question délicate, car on n'a pas tous le même climat (météo) au niveau européen. C'est le problème d'arriver à avoir 15 pays qui vont dans le même sens quand on n'a pas tous la même problématique. »
- Codage de l'œuf => « avant, on pouvait savoir dans quelle province était pondu un œuf. Et maintenant, depuis que c'est de la compétence de l'ARSIA, il n'y a pas plus du tout de suivi de la numérotation.

Quand c'était de la compétence de l'AFSCA, c'était très bien suivi et après le BE le premier chiffre qui représentait la province. Maintenant, il y a de nouveaux producteurs qui se sont installés et se retrouvent avec des codes de Flandre. Des producteurs wallons se retrouvent avec ces codes, alors que leurs œufs sont réellement wallons. On essaie que le consommateur sache de plus en plus ce qu'il achète et là on fait l'inverse avec l'ARSIA. Il faudrait même revoir les numéros de tous les producteurs qui n'étaient pas valides. »

- ⇒ **Philippe André est au Conseil d'Administration de l'ARSIA et va remonter les infos pour en discuter au Conseil le 15 décembre et voir s'il n'y a pas une solution sur la question du passage du code 0 en 1 . Le point sur la problématique du codage de l'œuf selon la Province sera également remonté.**

✓ Aliments 100% Bio

« Vu le nombre de réglementations et de points dans le secteur bio qui évoluent à ce niveau-là, on perd un peu de production à droite à gauche. Il y a les vermifuges, la ventilation, l'éclairage, ... ce sont des facteurs qui viennent aggraver la situation des éleveurs, ce qui n'est pas forcément l'idéal étant donné qu'on sort de deux années compliquées avec la guerre en Ukraine où le prix de l'aliment s'est envolé. Il y a toujours la problématique de la valorisation de l'œuf bio en Belgique qui est totalement dépendante des acheteurs d'œufs. Tout cela fait qu'on a plus de mal à produire de la qualité pour rentrer dans les standards imposés par les acheteurs d'œufs. Je vois bien que les poules n'arrivent pas à suivre les mêmes performances et les mêmes qualités au niveau de la production sur un lot complet. »

Aménagement des parcours

Des critères ne sont pas praticables, ni même même justifiés, dont les aménagements de haies sur 50 % du périmètre du parcours.

« Les Français ont l'habitude de la volaille extérieure. Ils ont 50 ans d'expérience en aménagement des parcours, en se basant sur le comportement de la volaille. Il y a quelques années, l'agence française d'agroforesterie a présenté le parcours complet idéal dans le cadre d'une visite d'aviculteurs wallons en France. Le CRA-W a suivi avec la publication d'un guide. Tout le périmètre du parcours était planté de haies avec l'idée que la haie est là



pour protéger le bâtiment des aléas climatiques. Il y a donc le parcours idéal, mais différents degrés d'aménagement sont aussi conseillés, encourageant la sortie des volailles plus loin dans le parcours. Dans le cadre des discussions s'étant tenues sur la nouvelle réglementation wallonne bio, l'installation de haies sur le périmètre est passé de 100 % à 50 %, mais sans pouvoir mettre un but derrière. Par exemple, il existe des parcours qui sont déjà bordés d'un bois. Il n'y a aucun raisonnement logique. »

Points d'attention :

- « Le gros souci n'est pas la plantation, mais l'entretien sur le long terme. Il faudrait vraiment focaliser les aides sur l'entretien. »
- « Autre problème : certains éleveurs ne sont pas propriétaires de leur surface et ils ne vont pas aller planter des haies sur un terrain en location. » »
- « Les normes de bien-être en standard augmentent et pour se démarquer, on doit ajouter des critères de différenciation. »
- « L'aménagement des parcours est de nouveau une interprétation de la Région. Pour les plantations des haies sur tout le périmètre, il n'est marqué cela nulle part dans la réglementation européenne. »
- « Des éleveurs ont été contrôlés et n'ont rien planté. Ils ont déjà reçu une demande d'amélioration. »
- « Retour de la Direction de la Qualité du SPW : pas de période de transition. Aménagement depuis le 01/01/2023, mais pas de sanction spécifique (pour le moment). »

⇒ **Adapter la réglementation pour essayer de la prolonger de 2-3 ans et remonter la problématique du terrain où les gens ne sont pas propriétaires -> plantation seulement quand tu es propriétaire.**

✓ Epointage des poules

Problématique pour certains éleveurs du fait que l'on doit confiner plus longtemps avec risques de picage. Mais compliqué de revenir sur la question de l'épointage.

h. Réseau social de la logistique locale – La Charrette

C'est le Blablacar de la logistique pour les circuits courts. Initiative qui a débuté en France et qui arrive en Wallonie en soutien dans le cadre de l'Interface producteurs-distributeurs (CdP).

⇒ **Enregistrer vous GRATUITEMENT sur le site lacharrette.org – si adhésion : prise en charge pour les 100 premiers utilisateurs permettant l'accès à la totalité des fonctionnalités du site.**

i. Plan Azote en Flandre

Pour le secteur avicole : émissions d'azote bien inférieures. Toutefois, il y a eu une mise en demeure de la Wallonie qui a obligé le Cabinet de la Ministre TELLIER à modifier le PGDA en février 2023 avec de nouvelles mesures :

- ⇒ Interdiction des épandages dans les **zones vulnérables** et **sites en pente**
- ⇒ Création d'un **registre de fertilisation N**
- ⇒ Diminution du stockage des effluents hors infrastructures (en bovins, 9 mois et non 10 mois, **6 mois** pour les fumiers de volailles, **1 mois** pour les fientes de volailles > 55% MS)

Ces modifications ont permis à la Wallonie de se mettre en conformité et de passer à côté de mesures supplémentaires.

j. Information sur l'évènement Celagri



Intervenants :

- François Duchêne (Chercheur scientifique en modélisation du climat régional à l'Institut royal Météorologique)
- Remy Blanchard (Coordinateur du CePiCOP – Centre pilote Céréales, Oléagineux et protéagineux asbl)
- Briec Hardy, Caroline Chartin et Frédéric Vanwindekens (Chercheurs à l'Unité Sols, eaux et productions intégrées du CRA-W)



VII. Divers

Il n'y a pas de point « divers ».

Annexe VII : Liste des participants

Non producteurs :

Nom	Prénom
ALBERT	Marie-
COLLARD	Françoise
DEBRUYN	Arnaud
DENDAUW	Alain
DESMET	Quentin
FLAMENT	Florence
HOUSEN	Aline
LAVIS	Claire
LEKEUMO	Thibault
LONCKE	Eloge
MATTART	Treest
MOUREAUX	Philippe
NOEL	Jean michel
PADUART	Jean
PROST	Francois
RENKENS	Jean
	Francois
	Nathan
	Benoit



SCHELFOUT	Ronny
THIBAUT	Steve
VANDEPUTTE	Amandine
VANKESTEREN	Daniel
DECRUYENAERE Virginie - remplacée par WAVREILLE	José

Producteurs :

NOM	Prénom
ANDRE	Philippe
BASTIN	Christophe
BERODE	Didier
COLLART	François
COLLART	Maxime
COLLIENNE	Daniel
DECALUWE	Laurent
DECROOS	Christophe
DEPOTTER	Dimitri
DRAUX	Alain
DRAUX	Michel
DRAUX	Viorisa
GARDIN	Hervé
GARDIN	Thomas
KALLEN	Manon
KELLER	Benoit
LABYE	Didier
LEHAIRE	Dominique
PESESSE	Julien
TARGE	Yolin
VANKEERBERGHEN	Julien